

ACTION URGENTE

UN MILITANT POLITIQUE ARRÊTÉ AU MYANMAR

Le militant politique Wai Lu a été arbitrairement arrêté et encourt une peine d'emprisonnement au Myanmar pour avoir apporté son soutien à des manifestants pacifiques qui appelaient les autorités à résoudre leur conflit foncier. Quatorze personnes ont également été inculpées pour avoir participé à ce mouvement de protestation pacifique.

Le 18 décembre 2014, le militant politique **Wai Lu** a été arrêté à Yangon (ex-Rangoon), la plus grande ville du Myanmar, pour avoir encouragé des manifestants du village de Michaungkan et leur avoir fourni de l'eau. Ceux-ci participaient à un sit-in pacifique lancé en mars 2014 à côté des Jardins de Maha Bandoola, près de la mairie de Yangon. Le 12 décembre, des habitants de Michaungkan avaient rapproché le sit-in de la mairie. Les manifestants protestent contre le fait que les autorités du Myanmar n'ont toujours pas résolu leur conflit foncier. Ils affirment que l'armée du Myanmar leur a confisqué leur terre au début des années 1990 et demandent que celle-ci leur soit restituée et qu'une compensation leur soit versée.

Le 19 décembre, Wai Lu a été inculpé par le tribunal municipal de Kyauktada au titre de l'article 505-b du Code pénal du Myanmar, une loi régulièrement utilisée contre les militants politiques. Cet article prévoit une peine d'emprisonnement pour toute personne qui publie ou diffuse des informations susceptibles de causer la peur ou l'angoisse parmi la population et de conduire les gens à « commettre une infraction contre l'État ou contre l'ordre public ». Il est actuellement détenu à la prison d'Insein, à Yangon.

Le 23 décembre, 14 habitants de Michaungkan ont été arrêtés lorsque la police a dispersé la manifestation. Ils ont tous été inculpés au titre de l'article 18 de la Loi relative aux rassemblements et aux défilés pacifiques pour avoir participé à une manifestation non autorisée, et au titre de la section 188 du Code pénal du Myanmar pour avoir causé un préjudice en désobéissant aux ordres d'un agent de l'État. Ils ne sont pas en détention à l'heure actuelle.

Wai Lu et les 14 manifestants comparaitront devant le tribunal municipal de Kyauktada mercredi 16 janvier 2015.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en anglais, en birman ou dans votre propre langue :

- appelez les autorités du Myanmar à libérer Wai Lu et à abandonner les charges retenues contre lui et les 14 habitants de Michaungkan ;
- en attendant la libération de Wai Lu, exhortez les autorités à veiller à ce qu'il ne soit pas victime de torture ou d'autres formes de mauvais traitements, qu'il ne soit pas transféré dans une prison éloignée, qu'il ait la possibilité de contacter régulièrement sa famille et l'avocat de son choix, et qu'il reçoive tout traitement médical dont il pourrait avoir besoin ;
- appelez-les à abroger ou à modifier toutes les lois qui restreignent l'exercice du droit à la liberté d'expression et de réunion pacifique, afin de se conformer au droit international relatif aux droits humains et aux normes en la matière.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 20 FÉVRIER 2015 À :

Président de la République

Thein Sein

President's Office

Nay Pyi Taw

République de l'Union du Myanmar

Fax : +95 1 652 624

Formule d'appel : Your Excellency, /

Monsieur le Président,

Ministre de l'Intérieur

Lt Gen. Ko Ko

Ministry of Home Affairs

Office No. 10

Nay Pyi Taw

République de l'Union du Myanmar

Formule d'appel : Monsieur le Ministre

Copies à :

Président de la Commission nationale des droits humains du Myanmar

U Win Mra

27 Pyay Road, Hline Township

Yangon

République de l'Union du Myanmar

Fax : +95 1 659 668

Courriel : winmra@mnhr.org.mm

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques du Myanmar dans votre pays (adresse/s à compléter) :

nom(s), adresse(s), n° de fax, adresse électronique, formule de politesse.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

UN MILITANT POLITIQUE ARRÊTÉ AU MYANMAR

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Wai Lu est un militant connu au Myanmar qui a été arrêté et détenu à plusieurs reprises en raison de sa participation à des activités politiques pacifiques. Son arrestation en décembre est intervenue moins d'un mois après sa libération de prison où il était détenu après avoir été condamné à quatre mois d'emprisonnement en août 2014 pour avoir participé à une manifestation non autorisée contre la hausse des prix de l'électricité à Mandalay.

Amnesty International est préoccupée par le fait que les personnes impliquées dans les manifestations des habitants de Michaungkan ou associées à celles-ci sont prises pour cible par les autorités du Myanmar. En septembre 2014, un dirigeant associatif de Michaungkan, Sein Than, a été condamné à deux ans d'emprisonnement pour avoir participé à une manifestation non autorisée et pour obstruction (voir *l'Action urgente* : <http://www.amnesty.org/fr/library/info/ASA16/021/2014/fr>) La fille de Sein Than et quatre autres personnes ont également été inculpées pour avoir manifesté sans permission à l'extérieur du tribunal lors de l'une des audiences de Sein Than. Non seulement la sanction pénale des personnes participant à des manifestations pacifiques est contraire aux normes et au droit international relatif aux droits humains, mais en plus, la fille de Sein Than affirme qu'ils ne manifestaient pas, mais assistaient simplement à l'audience de son père.

Le sit-in des habitants de Michaungkan près des Jardins de Maha Bandoola fait suite à une manifestation similaire qui avait commencé en novembre 2013 devant le pavillon Myasaryan à Yangon. Cette manifestation avait pris fin le 11 décembre 2013, lorsque les habitants avaient accepté de quitter les lieux pour trois mois après que la commission d'enquête parlementaire sur les terres agricoles eut accepté d'enquêter sur l'affaire. La Commission n'est pas parvenue à résoudre le conflit, ce qui a entraîné la reprise du sit-in en mars 2014.

Au Myanmar, des défenseurs des droits humains et des militants continuent d'être arrêtés et incarcérés pour le seul exercice pacifique de leurs droits à la liberté d'expression et de réunion – deux droits garantis par les articles 19 et 20 de la DUDH. Plusieurs lois sont utilisées dans ce pays pour pénaliser la liberté d'expression et les réunions pacifiques, notamment l'article 505-b du Code pénal du pays et l'article 18 de la Loi relative aux rassemblements et aux manifestations pacifiques. Les restrictions au droit à la liberté d'expression imposées par ces deux textes sont formulées de façon extrêmement vague et imprécise, ce qui ouvre la porte à la fois à une interprétation trop large et à une application discriminatoire de la loi.

Amnesty International continue de recevoir des informations faisant état de mauvaises conditions de détention au Myanmar, qui ne sont pas conformes à celles définies dans l'Ensemble de règles minima des Nations unies pour le traitement des détenus. Le fait que les détenus ne bénéficient pas toujours de soins médicaux appropriés, d'eau potable, de nourriture satisfaisante sur le plan nutritif et d'eau pour se laver est notamment un sujet d'inquiétude.

Noms : Wai Lu (h), 14 militants de Michaungkan (h et f)
Hommes et femmes

AU 5/15, ASA 16/002/2015, 9 janvier 2015